

ARRETE TEMPORAIRE  
FERMETURE DU TERRAIN MULTI-SPORTS  
ET DU SQUARE DE L'HERAULT

Le Maire de la commune de KERFOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1, 1 2212-2 et suivants,

Considérants les travaux d'aménagement des abords du terrain multi-sports,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Fermeture du lundi 13 mai 2024 à 13h30 au samedi 18 mai 2024 à 12h00 du terrain multi-sports et du square de l'Hérault.

Le présent arrêté concerne la fermeture du terrain multi-sports pendant la durée des travaux d'aménagement des abords.

**ARTICLE 2** : L'accès, le passage et l'utilisation du terrain multi-sports sont interdits à tout public.

**ARTICLE 3** : La zone de travaux est délimitée et n'est pas accessible.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est d'application immédiate dès lors qu'il aura revêtu son caractère exécutable. Il sera consultable sur le site internet de la commune de Kerfot et affiché en Mairie ainsi que sur le site concerné.

**ARTICLE 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie et à la Préfecture de Saint-Brieuc.

Fait à Kerfot, le 13/05/2024.

Le Maire,  
Caroline SAMSON-RAOUL.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

THOMAS David

